AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (17)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Chamolle, 14 avril 1876

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Chamolle, 14 avril 1876

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (17)
Collation3 p. (371r, 372r, 373v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Chamolle, 14 avril 1876, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48844

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

## Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction14 avril 1876
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireChamolle
Lieu de destinationSardy-lès-Épiry (Nièvre)

# **Description**

RésuméSur la recherche de minerais dans la Nièvre. Godin retourne à Chamolle des factures de monsieur Droin. Sur le matériel de sondage et la commande de couteaux à Imphy ou ailleurs. Sur la paye de Chamolle et des ouvriers. SupportSur le folio 373v sont copiées la dernière page de la lettre de Godin à monsieur Chamolle du 14 avril 1876 et, sur le papier dans le sens du format paysage, la lettre de Godin à Alphonse Delpech du 14 avril 1876.

#### Mots-clés

Appareils et matériels, Finances d'entreprise
Personnes citéesBastien [monsieur]
Lieux citésGibon, Cervon (Nièvre)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 18/09/2023

371 Garie le 14 couret 76 Mousiur Ramalle, In nous relocure les cing factiones de M. Drain . In croyair que nos achat de formier atains solder, e'est pourques j'étais jarpris de voir une somme de 600 fix chez la marchano de per. Mangheles - romes que se tiens beaucans pas autant de retard. te rous envair les bouts tarauses avec Levers ecracio cel les d'existe de pestion pour La pompe que nous m'aver demandes. Hous herever ela par grando vitere. - Je rocionais roces commander de la pales De contraces, mais ja vices arrete nerce que je na sais has si si duir les commen. der a doughty on a l'ascire ou out cité faits our que vous aves. Nous m'avers meilleur. Etter-nous toujavers de la même openin Porponde; mai see plus vite afin que je puisso commander en contrace, les facre

aguster en nous les envoyer. Ab. Basken me signale que vaces me power maintenant downer an trepan qu'une course effective de 1/ cent & ma came devaient donner do. Le mephone done que vous perdes is cent De lacke enveron our le cable et marche en avent du chival. Neanmoins trouver nous que le tratain mit sufficame went vouchers a cette hauteur? Car James pu faire faire les annes un peu plus longues. to that ten madet audi que rous botter the coups à la minute. En fairent facts les carries y avais fair facts une verie De 12 carres, mais so re ai pas cre dennie Nous les uniogen persons que le Milan he serail pas leve cases hacet he nows paying par, quand noved be jugar convenable, ainsi que les occruers, 32 mation of enfoncernal que voces cont dies. Le nous avoire que is croyair avoir va dans un de nos lettres au ans un compre que cela etail fort I ai convenu avec row que Giston

your her the samel yo Cher Monsieur. I wais awir savant la cour & amiens are affaire Kennogia par la caren & Cassation. Je mis ceté à huitown par M. M. Boucher el Ce de Famay. Wexilly your constitues a ce suit ex agreer. Nous grie , cher Mourieur. to asserance he ma consideration dettingues